

Cas de déblocage anticipé

Création ou reprise
d'une entreprise

CE

par l'épargnant, son conjoint ou la personne qui lui est liée par un PACS

DISPOSITIFS CONCERNÉS :

- PEE / PEG / PEI
- Participation

CODE FORMULAIRE :

Pour effectuer votre demande de remboursement anticipé, veuillez reporter le code **CE** sur votre formulaire.

CONDITION
DE REMBOURSEMENT :

- La demande doit être réceptionnée par le teneur de compte dans un délai de six mois à compter de la réalisation de l'événement.
- Les sommes débloquées doivent être intégralement employées au financement de l'opération

CARACTÉRISTIQUES :

- Dans le cas d'une société, la personne qui crée ou reprend l'entreprise doit en exercer le contrôle effectif en détenant plus de 50 % du capital ou en exerçant les fonctions de dirigeant et en détenant au moins un tiers du capital.
- Le déblocage intervient sous la forme d'un règlement unique, total ou partiel. Un même cas de déblocage ne peut donner lieu à des versements successifs.

JUSTIFICATIFS À JOINDRE À LA DEMANDE DE DÉBLOCAGE

- la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité,
- une attestation sur l'honneur précisant que l'intégralité de la somme demandée sera affectée à l'opération de création ou de reprise,
- et** l'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés ou extrait D1 pour une entreprise artisanale,
- ou** l'inscription à la Mutuelle Sociale Agricole (création **ou** reprise d'une société agricole),
- et** la copie des statuts dans le cas d'une création **ou** reprise sous forme de société,
- et** la copie du livret de famille complet si l'opération concerne les enfants ou le conjoint,
- et** la copie de l'attestation d'inscription d'un PACS si l'opération concerne la personne liée à l'épargnant par un PACS.

PRINCIPALES QUESTIONS / RÉPONSES

■ *Quelle condition dois-je satisfaire pour obtenir le déblocage anticipé de mes avoirs pour création ou reprise d'une entreprise ?*

L'intéressé (salarié ou, selon le cas, enfant, conjoint, ou la personne qui est liée au salarié par un PACS) doit exercer effectivement le contrôle de la société créée ou reprise.

■ *Que signifie la notion de "contrôle effectif" ?*

L'intéressé est considéré comme exerçant le contrôle effectif, soit lorsqu'il détient plus de la moitié du capital social, soit lorsqu'il exerce les fonctions de dirigeant et détient au moins un tiers du capital.

Il est tenu compte, pour le calcul de la part du capital détenue, des titres détenus par le conjoint, les ascendants ou descendants, l'intéressé devant toutefois détenir personnellement au moins 35 % du capital dans le premier cas et 25 % dans le second cas.

Exemples :

- Création ou reprise d'une entreprise par l'épargnant : si l'épargnant a la qualité de dirigeant et détient 25 % du capital de l'entreprise, l'épargnant pourra déblocquer ses avoirs si un ascendant, un descendant ou son conjoint détient lui-même au minimum 8,33 % du capital (25 % + 8,33 % = 1/3 du capital).

Création ou reprise d'une entreprise

.../...

par l'épargnant, son conjoint ou la personne qui lui est liée par un PACS

- ou reprise d'une entreprise par le conjoint de l'épargnant : si le conjoint de l'épargnant a la qualité de dirigeant et détient 25 % du capital de l'entreprise, l'épargnant pourra débloquent ses avoirs s'il détient lui-même (ou un ascendant, ou un descendant de son conjoint) au minimum 8,33 % du capital.

■ Qui a la qualité de dirigeant dans une société ?

Sont dirigeants :

- pour les sociétés anonymes (SA), le président, le directeur général, ainsi que les membres du conseil d'administration ou du directoire,
- pour les sociétés à responsabilités limitées (SARL), le gérant,
- pour les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL), l'associé unique,
- pour les sociétés en commandite, l'associé commandité,
- pour les sociétés en nom collectif (SNC), les associés gérants.

L'indication de la qualité de dirigeant (gérant, administrateur, président, etc...) figure dans les statuts de la société ou sur l'extrait K bis du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) tenu par le greffe du Tribunal de commerce du siège de l'entreprise.

■ Je possède une société et j'ai besoin de capitaux pour un projet, puis-je débloquent par anticipation mon épargne salariale ?

Non, le motif de débloquent anticipé ne concerne que la création ou la reprise d'entreprise, il ne peut donc être obtenu pour le financement de projets au sein d'une entreprise existante.

■ Puis-je effectuer ma demande de débloquent anticipé avant la réalisation de l'opération de création ou reprise d'entreprise ?

Par analogie avec le régime d'acquisition d'une résidence principale, l'administration du travail admet la recevabilité de la demande avant la réalisation de l'opération à titre exceptionnel et uniquement dans le cas où le projet du salarié repose en partie sur le débloquent de son épargne salariale.

Pour ce faire, le bénéficiaire doit faire parvenir à CREELIA :

- une déclaration sur l'honneur dans laquelle il s'engage à fournir l'extrait K bis et les statuts dès la création officielle de l'entreprise,
- et le récépissé de son enregistrement auprès du Centre de Formalité des Entreprises (CFE),
- et le projet des statuts.

Les statuts, accompagnés des documents de création ou reprise d'entreprise (K bis, D1...), devront être adressés dès leur rédaction à CREELIA et devront attester que l'intéressé exerce effectivement le contrôle de l'entreprise. A défaut, les sommes débloquentes devront être restituées à la société gestionnaire. Elles donneront lieu à la création de parts sur la première valeur liquidative qui suivra la réception du chèque.

■ Puis-je débloquent mes droits pour la création ou la reprise d'une société à l'étranger ?

Le débloquent anticipé ne s'applique pas à la création ou reprise d'une entreprise dont le siège social se situe en dehors du territoire français. L'objectif poursuivi étant de favoriser la création de nouveaux emplois, le Trésor exige en effet que l'opération se réalise sur le territoire français.

■ Puis-je débloquent mes avoirs si la création ou la reprise d'une entreprise intervient dans un état membre de l'Union Européenne ?

Oui, si la création ou la reprise d'une entreprise intervient bien dans un Etat membre de l'Union Européenne.

■ Quels justificatifs dois-je adresser dans cette hypothèse ?

Les justificatifs à adresser sont:

- l'équivalent de l'extrait K-BIS, de l'inscription au RCS **ou** à un registre professionnel **et** les statuts de l'entreprise ainsi que la preuve établie par le bénéficiaire qu'il détient bien le contrôle de l'entreprise créée au sens de l'article R5141-2 du Code du travail (notamment via les statuts).

■ Puis-je obtenir le débloquent anticipé des mes avoirs pour création d'entreprise sous le statut d'auto-entrepreneur ?

Le statut d'auto-entrepreneur est désormais admis au titre du débloquent anticipé pour création d'entreprise sous réserve de nous faire parvenir les documents suivants, à savoir :

- une copie du dépôt de votre demande au CFE (Centre de Formalité des Entreprises), sachant qu'il peut s'agir de l'impression du dépôt électronique de votre demande, dans la mesure où la création d'une entreprise en tant qu'auto-entrepreneur peut se faire via un site dédié à ce statut : lautoentrepreneur.com ;
- une copie des pièces justifiant de l'affectation des sommes à la création d'entreprise, notamment : bail ; factures ou devis acceptés d'achat de stock (...), soit, pour résumer, de tout matériel afférent à la création de l'entreprise, ou dans un premier temps une attestation sur l'honneur dans laquelle vous vous engagez à nous adresser les justificatifs dès obtention de ces derniers ;
- attestation sur l'honneur de restituer les fonds en cas de non-réalisation de l'opération de création ;
- attestation sur l'honneur que le montant demandé sera intégralement utilisé pour l'opération de création ;
- une copie du livret de famille, si l'opération concerne un enfant ou votre conjoint ;
- une copie de l'attestation d'inscription d'un PACS ou un extrait de naissance avec mention en marge du PACS, si l'opération concerne la personne qui vous est liée par un PACS.